



# CDAS du 15 Octobre

## DÉCLARATION LIMINAIRE

Monsieur Le Président,

Nous sommes réunis ce jour pour évoquer plusieurs points du CDAS ô combien importants aussi bien sur l'année en cours qui a été marquée par une crise sanitaire sans précédent que de celle qui s'achemine avec tout son flot d'incertitudes.

Nous avons tous été durement éprouvés par cette épreuve que nous venons de traverser et l'Action sociale de notre département ni a malheureusement pas échappé : fermeture temporaire des restaurants administratifs, report ou annulation de certaines sorties toujours très attendues par les agents des finances publiques de l'Aisne.

Si au niveau local, nous ne rencontrons pas de problème de dialogue sociale dans cette instance, il n'en est pas de même au niveau du CNAS où nos camarades sont méprisés.

Là où un dialogue social de qualité devrait être la priorité de Bercy, cette dernière fonce tête baissée vers sa vision dogmatique tout en faisant sciemment abstraction des représentants du personnel.

En effet, dans cette période déjà compliquée, le secrétariat général veut aller très vite dans la réforme de l'action sociale qu'il a entrepris . Par exemple sur la gouvernance des opérateurs (associations), en créant une fédération des associations «faïtière» qui regrouperait les sept associations existantes (AGRAF, ALPAF, EPAF mais aussi ATSCAF, la coopérative des finances, le Centre Sportif du Ministère des Finances et Place des Arts).

Autre exemple sur le réseau des délégations d'action sociale, la CGT demande depuis de nombreuses années que la proximité soit préservée au niveau départemental et qu'il y ait suffisamment de personnel pour assurer une continuité, le choix du SG est un réseau régional ! Les 12 SRA, ex-correspondants chorus, deviendraient les responsables de l'action sociale au détriment des délégués départementaux qui, s'ils subsistaient, ne seraient que les exécutants des SRA.

Le réseau départemental d'action sociale est une richesse unique au sein du ministère et permet une proximité nécessaire aux agents.

Si l'attractivité du métier de délégué tend à disparaître, la responsabilité en revient totalement au SG qui n'a cessé depuis des années de dépouiller les délégations de leurs prérogatives , voulant délibérément les cantonner à la gestion des CAL.

L'avenir de l'action sociale est autre et tous les délégués départementaux y ont leur place.

Dernier exemple : la vente de toutes ou certaines résidences de vacances EPAF.

EPAF a été créée en 1956 et gère de nombreuses résidences depuis cette date.

Le tourisme social d'EPAF est vertueux même s'il est perfectible : il offre aux agents aussi bien actifs que retraités des possibilités de séjours TOUTE L'ANNÉE dans des résidences hôtelières, en location ou camping à des tarifs sociaux indépendamment de la situation des biens.

Ces résidences ont pour certaines besoin d'être rénovées et montrent un cruel manque d'entretien. L'État propriétaire a failli depuis des années en n'entretenant pas les biens dont il est propriétaire, comme pour ses autres biens d'ailleurs.

EPAF, par ailleurs étranglée par des subventions en baisse constante, ne saurait être vue comme responsable de cette situation et accusée de mauvaise gestion.

Bien au contraire. C'est un affront porté à tous les personnels d'EPAF qui ont fait de leur mieux depuis 2007 et au-delà aux personnels du Secrétariat Général qui ont œuvré pour EPAF.

Contrairement à l'affirmation du SG, l'association est tout à fait en mesure d'assurer une saine gestion de son parc immobilier, il suffit de lui donner les moyens financiers.

L'avenir du tourisme social est fortement compromis par les positions politiques du SG en la matière et contraire à notre vision de l'action sociale.

Enfin, la méthode de travail appliquée est inacceptable. En effet, pour chaque point un groupe de projet est mis en place mais sans les représentants des personnels. Les représentants du personnel ne seront informés que lors d'un groupe de travail du CNAS des travaux effectués.

En agissant ainsi Bercy se moque des représentants du personnel, de tous les agents de notre ministère et de tout ceux qui œuvrent et travaillent pour l'Action Sociale. Le ministère a oublié l'article 9 de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires qui dit « *que les fonctionnaires participent à la définition et à la gestion de l'action sociale, culturelle, sportive et de loisirs dont ils bénéficient ou qu'ils organisent* ».

Dans une période de crise sanitaire et économique, marquée par une baisse du pouvoir d'achat, la détérioration des conditions de travail et son lot de suppressions d'emplois, nous dénonçons, et ce depuis plusieurs années, la réduction des crédits alloués à la politique d'action sociale dans notre Ministère et nous exigeons que celle-ci demeure une priorité interministérielle.

L'Action Sociale Interministérielle doit s'interdire de régresser en termes de moyens humains et budgétaires et elle doit, plus que jamais, venir en aide à l'ensemble des agents. Cela suppose une volonté politique et une orientation marquée par une programmation budgétaire ambitieuse et de qualité, qui doit nécessairement passer par le maintien d'une action sociale départementale avec les effectifs et moyens en nombre suffisant pour son animation

Une action sociale dégradée et insuffisante a inévitablement des conséquences préjudiciables dans la vie quotidienne des personnels.

La CGT réaffirme son attachement à une action sociale de qualité, de haut niveau et qui réponde aux besoins et attentes des agents.

Nous revendiquons, également, la même action sociale pour toutes et pour tous, actifs, retraités et ce dans tous les domaines : restauration, logement, aides, crèches, vacances, loisirs, sport et pas d'une action sociale à deux vitesses comme elle existe actuellement.

**La CGT ne laissera pas Bercy liquider l'action sociale pour laquelle nous nous sommes battus et qui est le fruit de nos luttes.**

**L'heure est à l'action et à la mobilisation de tous les personnels actifs et retraités, mais aussi des salariés de droit privé et des associations.**

*Laon, le 15 Octobre 2020*